



Mouvement 2019 : dernière ligne droite

Demain sera le dernier jour pour finaliser vos vœux, voici la liste des dernières vérifications à apporter à votre dossier.

1. Si je suis concerné.e par des points supplémentaires (rapprochement de conjoint, situation de handicap/sociale particulière, bonification travail en REP/zone à difficulté de recrutement/direction/ash...) : je vérifie avoir envoyé ma demande aux services de la DSDEN (cf. annexe 10 : [formulaire demande de majoration de barème](#))

RQ : pour les points liés aux enfants à charge, ils doivent être automatiquement comptabilisés (à vérifier pour une naissance en début d'année).

<u>Je suis participant facultatif</u> (je suis titulaire de mon poste)	<u>Je suis participant obligatoire</u> (je ne suis affecté à titre provisoire, touché par la carte scolaire, entrant dans le 63...)
2. Je liste jusque 40 vœux par ordre de préférence	2. Je liste 40 vœux par ordre de préférence . Je vais très attention à mon 1 ^{er} vœu qui doit être géographiquement intéressant pour moi (et obligatoirement dans la commune de travail de mon conjoint si demande de rapprochement). 3. Je n'ai pas d'intérêt à ne pas utiliser tous ces 40 vœux. 4. Je liste les zones infra (vœux larges) en précisant le type de postes que je préfèrerai obtenir. Je peux (nous vous le conseillons) mettre plusieurs zones.

5. J'envoie ma fiche de synthèse au snu63@snuipp.fr



ATTENTION : pour les collègues « participants obligatoires », il faut tout faire pour obtenir un poste au premier tour (= les 40 vœux précis) ou au 2^{ème} tour (= l'étude de vos zones infra demandées).

Si vous n'êtes pas nommés à l'issue de ces deux tours, le logiciel se chargera de trouver un poste parmi ceux restant **sans prendre en compte vos demandes précédentes**. Les zones infras seront étudiées une à une (en commençant par Ambert, puis la Bourboule ... cf. [Liste des 21 zones infra du départements](#))

Vous pourriez ainsi vous retrouver, certes à titre provisoire, sur un poste très éloigné de vos attentes (y compris géographiquement !).

Le SNUipp-FSU 63 dénonce le fait qu'encore une fois les annonces ministérielles ne soient que mensonges.

Pour le ministre → un nouveau mouvement pour répondre aux « aspirations de mobilité des personnels »

Pour nous → l'attente de résultats donnés par un logiciel ne prenant en compte aucun des acquis précédemment obtenus en matière de mobilité, allant jusqu'à affecter « au hasard » sur les postes non demandés !

Le SNUipp-FSU 63 défendra tous les collègues qui auraient obtenu un poste situé dans une zone infra qu'il auraient pas demandés.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr